



Association
Vers une **E**cologie Citoyenne

CHEVAL-BLANC / MERINDOL
LES TAILLADES / CAVAILLON

Contact
Information
Adhérents

N°14
Janvier 2012

Le mot du Président

L'EAU n'est pas une ressource abondante.....

Ce titre, tiré de la déclaration de Stockholm sur l'eau en 2002, se voulait un signal fort pour, qu'à l'échelle planétaire, des mesures urgentes soient prises afin de garantir la sécurité hydrique au cours de la prochaine génération et que soit mis un terme à l'idée que l'eau, cette ressource indispensable à la vie sur terre, est disponible partout et en abondance !

Faut-il rappeler que chaque jour, en l'absence d'eau ou par la consommation d'une eau non-potable, près de 6100 enfants meurent dans le monde et que plus de 8640 personnes succombent de maladies liées à l'eau ?

Au regard de ces chiffres on peut regretter que les enjeux, en lien avec l'eau, ne soient pas davantage pris en considération... ! Pourtant, il semble bien que, petit à petit, une prise de conscience sur la rareté de l'eau potable se fasse jour, appelant les responsables politiques à une gestion plus rigoureuse et les particuliers à un usage plus économe.

Depuis quelques années notre association est impliquée localement dans plusieurs structures de concertation en charge de la gestion de l'eau et, bien que ce sujet ait été traité dans un bulletin précédent, l'équipe de rédaction a souhaité y revenir en lui consacrant, à nouveau, un dossier particulier dans ce premier bulletin de l'année 2012.

Alors bonne lecture et encore tous mes vœux pour une nouvelle année conforme à vos souhaits !

En toute amitié. Roger Castellani

Le dossier : L'eau une ressource à préserver

Du global..

En mars 2012, se tiendra à Marseille le 6^e Forum mondial de l'eau. La préservation de la ressource en eau est une question grave quand on sait que sur les 7 milliards d'habitants de la planète, 1 milliard n'ont pas accès à l'eau potable et 2 milliards ne bénéficient pas de l'assainissement. Cette situation met en danger un quart des habitants de la planète qui peuvent être affectés par des maladies liées au manque d'eau et à sa mauvaise qualité. On pourrait penser que ce problème n'est pas le nôtre tant nous avons le sentiment injustifié que nous vivons en sécurité dans ce domaine. Voyons ce qu'il en est pour notre région et plus précisément dans le Bassin du Coulon-Calavon.

...Au local : l'exemple du bassin du Coulon-Calavon

Soulignons d'abord qu'un tiers du bassin versant se situe en zone calcaire ce qui a des conséquences importantes pour son fonctionnement hydrologique. Cela veut dire qu'une part importante de l'eau s'infiltré en profondeur et n'est pas utilisable.

De plus, le Coulon-Calavon est marqué par un régime méditerranéen. Cela se traduit par des crues violentes provoquées par les orages estivaux (par exemple, il est tombé 250 mm sur Cavaillon dans la nuit du 6-7 septembre 2010, alors qu'il tombe 600 mm en moyenne en 1 an). A l'opposé, la rivière est affectée par des « assecs » prolongés l'été qui ont tendance à s'aggraver depuis une dizaine d'année (350 jours sans eau à Costeraste en 2007 !). Cela ne va pas s'arranger avec les changements climatiques.

Le Calavon manque d'eau surtout dans sa partie médiane

La plaine de Cavaillon bénéficie des apports d'eau importants venus de la Durance par les canaux d'irrigation. Aussi, les cavaillonnais ne sont pas toujours informés des problèmes de manque d'eau et de leurs conséquences lourdes qui touchent la partie médiane de la rivière autour d'Apt.

Ce manque d'eau est aussi le résultat des ponctions opérées par l'activité humaine. La nappe du Calavon est sollicitée pour approvisionner en eau potable Apt et les populations de la partie amont du Bassin. Les habitants des résidences secondaires ont multiplié les forages (pas encore bien répertoriés).

Enfin dans le bassin amont, les agriculteurs opèrent des captages sur la rivière pour irriguer en particulier les cultures de melons. Et ils redoutent les arrêtés préfectoraux qui, en cas de sécheresse, limitent la ressource autorisée. Certains souhaitent même des transferts d'eau depuis la Durance.

Le manque d'eau fragilise les écosystèmes, et a des effets pour la pêche. De plus, avec peu d'eau, les pollutions ont plus rapidement des conséquences graves.

Des progrès ont cependant été réalisés

Lors du premier S.A.G.E, pour épargner la ressource, deux forages (Fangas 1 en 2005 et Fangas 2 en 2010) ont permis d'aller chercher de l'eau potable pour Apt et ses environs dans une nappe à 600 m de profondeur. C'est plus cher pour le consommateur mais cela a permis de réduire de manière importante les prélèvements sur le Calavon.

Mais beaucoup reste à faire

Les fuites restent importantes sur les réseaux de distribution d'eau potable et représentent près de 40% de l'eau traitée. Le renouvellement du réseau se fait encore trop lentement. Il faudrait aussi développer les solutions alternatives pour cesser d'utiliser l'eau potable pour des usages qui ne l'exigent pas (arrosages, lavages, chasses d'eau etc.). Enfin, il convient de poursuivre l'effort collectif pour réduire nos consommations.

Mais l'inquiétude porte surtout sur la qualité de l'eau

Dans un article retentissant d'avril 1983 la revue Géo (n° 50) présentait le Calavon à l'aval d'Apt comme un « cloaque pestilentiel » et n'hésitait pas à parler « d'une rivière assassinée ». La principale source de pollution était alors l'usine de fruits confits d'Apt qui déversait dans la rivière d'importante quantité de « saumures de soufre utilisées pour la conservation des fruits ». L'entreprise existe toujours. Il s'agit de la société Kerry mais des progrès ont été réalisés depuis. Kerry s'est dotée d'une station d'épuration en 2004 qui traite la moitié de ses déchets. Le reste est mis en épandage dans des zones considérées à l'époque comme capable de les supporter. Des études récentes ont montré cependant que ce n'était pas le cas et Kerry est mise aujourd'hui en demeure par la l'Etat de cesser les épandages. Cela a bien sûr un coût pour une entreprise importante pour la ville (300 emplois en 2008 avant le plan social qui a réduit le nombre des emplois aux alentours de 200).

Il y a aussi trois autres sources de pollution :

- D'une part, les eaux usées des communes (dont la quantité est augmentée en période d'étiage par les rejets des résidences secondaires). Sur ce point, des progrès ont été réalisés lors du premier S.A.G.E. La plupart des communes sont maintenant dotées de stations d'épuration même s'il reste à parachever et perfectionner les équipements.
- D'autre part, la pollution par les engrais (un captage, celui du Merle qui alimente la commune de Caseneuve a été fermé pour excès de nitrates). Dans ce domaine la situation s'est plutôt aggravée en raison des transformations de l'agriculture dans la partie amont du bassin.
- Enfin les pollutions par les pesticides. Si un certain nombre de produits sont désormais interdits, les molécules qui les composent mettent du temps à arriver vers les rivières et ils vont continuer longtemps à polluer les eaux.

Dans ces domaines, il reste beaucoup à faire pour changer nos pratiques tant en agriculture que dans le jardinage et l'entretien des espaces collectifs. Il reste aussi, face aux délinquants, à renforcer les pouvoirs (et les moyens) de la police de l'eau.

Les activités passées

Sur la Région

URVN-FNE PACA

La fédération nationale « FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT » (FNE), à laquelle nous sommes indirectement liés du fait de notre adhésion à la fédération « Union Départementale Vie Nature » (UDVN84), a souhaité s'impliquer au plus près des associations et fédérations membres.

En 2011, cette implication s'est traduite par l'octroi et l'adoption du sigle « FNE » dorénavant accolé à « PACA » pour la Région et à « Vaucluse » pour le département. Ainsi, on ne parle plus de URVN/PACA mais de URVN-FNE/PACA et de FNE/VAUCLUSE au lieu de UDVN84.

Ce nouveau sigle assure, non seulement, une meilleure visibilité à notre filiation mais, et surtout, il nous fait bénéficier d'un « label environnemental » connu et reconnu au plan national tout en nous permettant de disposer d'informations de première main...

C'est dans ce nouvel environnement que nous avons pu participer, à Marseille, au 35ème congrès de la FNE dédié à l'avenir de la Politique Agricole Commune (PAC) après 2013 et à Aix en Provence à un colloque sur une réforme des « études d'impact et des enquêtes publiques » ; deux sujets qui font parties de nos préoccupations et dont nous avons pu débattre à ces occasions. Les décrets pour cette réforme viennent de paraître : Décret n° 2011-2018 et Décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011, JO du 30 décembre 2011 et Décret n° 2011-2021 du 29 décembre 2011, JO du 30 décembre.

Sur le Département

Journée information carrières

En tant que partenaire du comité de suivi de l'environnement de la carrière de « Provence-Agrégats » de Cheval-Blanc qui s'est réuni à Cavaillon le 13 juillet, nous avons participé, pour la première fois, à la 3ème journée annuelle d'échanges avec les associations organisée, à Piolenc, par l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux (UNICEM) ainsi qu'à la remise des trophées de l'environnement à Martigues, en septembre, dont celui de la carrière de Cheval-Blanc.

Voilà un nouveau centre d'intérêt que nous allons développer à l'avenir grâce aux excellentes relations que nous avons établies avec son directeur, M. Guillaume SATIN, qui nous avait réservé le meilleur accueil lors d'une visite de son établissement et qui se propose de nous recevoir à nouveau. Cette activité sera programmée en 2012.

Réunion déchets biologiques des activités

Le 21 octobre à l'INRA/AVIGON, notre président a été invité à une réunion organisée par l'association « Ea-Eco-Entreprises » sur la valorisation des déchets organiques des activités agro-alimentaires.

Des différentes présentations qui ont été faites, il en a tiré la conclusion que, dans ce domaine, les entreprises font mieux et plus vite que les collectivités territoriales en charge de la gestion de nos déchets ménagers !!

Gaz de schiste : Où en sommes-nous aujourd'hui ?

La loi n°2011-835 du 13 juillet 2011 « visant à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique, et à abroger les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique » est parue au journal officiel le 14 juillet.

Si l'article 1 de cette loi est clair, sans équivoque sur l'annulation des permis en cours, les articles 2, 3 et 4 nous laissent toutes nos inquiétudes sur la recherche et l'exploitation du gaz de schiste. Il y est question : de la création d'une commission d'évaluation, de recherche scientifique possible, de l'obligation par les titulaires de permis de remettre un rapport notifiant les méthodes d'exploration utilisées...

Devant la mobilisation et la détermination citoyennes contre ces projets, le gouvernement a annoncé, par communiqué de presse du 3 octobre 2011, l'abrogation de 3 permis : Montélimar (Drôme), Nant (Larzac), Villeneuve de Berg (Ardèche) – Sans mentionner les 61 permis en cours d'instruction...

En ce qui concerne la région PACA :

2 permis accordés : Gardanne (25 communes, 1 168 800 habitants) et Rhône-Méditerranée.

3 demandes de permis : Brignoles (235 communes, 1 868 000 habitants) ; Cavalon (le permis Gargas a été renommé Cavalon ? 54 communes, 137 700 habitants) ; Gréoux (12 communes, 21 000 habitants).

Par lettre du 21 sept. 2011, la Société Queensland Gaz Company se désiste de sa demande de permis exclusif de recherche d'hydrocarbure sur le permis « Provence ». Pour mémoire, le permis Provence s'étalait sur 3 départements (Alpes de Provence, Bouches du Rhône et Vaucluse) soit 132 communes et 852 000 habitants.

Par contre, suivant l'info publiée par « Rédaction » le 28 novembre dernier, la compagnie pétrolière « Total » n'a pas abandonné ses ambitions dans le gaz de schiste dans l'hexagone. « *Nous allons faire un recours contre l'abrogation de notre permis* », a prévenu Christophe de Margerie, patron de Total, lors d'un forum organisé par le quotidien « Libération » à Lyon. Le géant pétrolier français prépare actuellement un recours contre l'interdiction décidée par le gouvernement de prospecter la zone attribuée dans la Drôme de 4.327 km².

« Le sujet est loin d'être clos, il convient de rester informé » (ARPE) pour plus d'information : www.arpe-paca.org onglet rencontres – puis rencontres de Brignoles ; <http://gazdeschistesprovence.wordpress.com>

FNE Vaucluse

Le 13 octobre, notre fédération départementale a organisé sa réunion de rentrée dans ses nouveaux locaux, à Carpentras. A cette occasion a été abordée la réforme engagée, suite à deux décrets d'application de la loi Grenelle 2, sur « les conditions d'agrément et de représentativité des associations dans les instances consultatives ».

Cette réforme nous concerne au premier chef et il est à craindre que, dans les mois à venir, notre agrément intercommunal soit remis en cause ! Nous vous tiendrons informés dès que nous en saurons un peu plus.

AG CDRP

Maxime CASTEL et Yves MARIN ont participé à l'assemblée générale de la Fédération Française de Randonnée Pédestre 84 à Orange

Les principaux points à retenir :

- Frais de stage au brevet FFRP pris en charge à 50 %.
- Certificat médical obligatoire pour être bien assuré afin de dégager la responsabilité de l'association.
- Pour 2011, il est à noter une diminution des licenciés FFRP 84.
- L'A.G 2012 se déroulera à Gargas

Sur le Parc du Luberon (PNRL)

Conseil des Associations

Le Conseil des associations a clôturé l'année 2011 par une réunion à la Bastidonne, présidée par M. Jean Louis Joseph, président du PNRL et maire du village. Il était accompagné de M. Jean Grégoire, directeur du PARC. Cette réunion de fin d'année, prévue par la Charte, a permis, entre autre, de faire le point sur certains dossiers en cours :

- Le projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile à Grambois. Le Parc a émis un avis défavorable, compte tenu du lieu d'implantation choisi, rejoignant ainsi les associations locales qui, avec le soutien du Conseil, s'opposent pour la même raison à ce projet.

N'ayant pu bénéficier d'un recours gracieux, l'affaire va être portée devant le Tribunal Administratif. Sans préjuger des résultats, les membres du Conseil se sont dits satisfaits de cette convergence de point de vue, à propos d'un projet dommageable, à plus d'un titre, pour le territoire du Parc.

- La demande de renouvellement de l'homologation du circuit de moto-cross de Goult.

Les membres du Conseil ont tenu à affirmer, une nouvelle fois, leur soutien total aux associations qui, en accord avec le Préfet de Vaucluse, s'opposent au maintien de ce circuit dans une zone de « Nature et Silence ».

De ce fait, et contrairement au dossier précédent, les membres du Conseil ont regretté la position prise par le Parc qui, contre toute attente, a soutenu cette demande en 2009 ; ce qu'ils considèrent être une erreur, d'autant que ce soutien n'a pas fait l'objet, en son temps, d'une information claire et précise de la part des instances dirigeantes du PNRL !

Par ailleurs, à l'occasion de cette réunion, le président J.Louis Joseph a fait part des réflexions en cours sur « le devenir des Parcs Naturels Régionaux », réflexions visant à leur permettre de se repositionner au mieux dans un contexte institutionnel en pleine évolution.

La CLE et le SAGE

La C.L.E. (Commission Locale de l'Eau) joue un rôle important pour tout ce qui concerne la préservation de la ressource en eau du Bassin du Coulon-Calavon. La C.L.E comporte 17 élus, 9 membres des services de l'Etat et des collectivités publiques et 8 représentants des associations (fédération de pêche, association de riverains et d'usagers, Chambre de Commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture).

Le Conseil des associations du Parc du Luberon est représenté en son sein par Paul Nicolas (membre de l'AVEC). Cette commission est chargée de l'élaboration du S.A.G.E (Schéma d'Aménagement et de Gestion du Coulon-Calavon). Elle est présidée par J.B Blanc, Conseiller général. Elle est pilotée par Cédric Proust du Parc Naturel Régional du Luberon. Elle est aidée par 2 bureaux d'études. Le premier (SESAME) est chargé de la mise à jour des connaissances scientifiques sur le bassin versant et de l'aide à la rédaction du nouveau SAGE. Un second bureau d'étude (Autrement dit) est chargé de communiquer avec les citoyens, les élus et les associations et de les associer aux différentes étapes de l'élaboration du S.A.G.E.

A quoi sert un SAGE ?

Il s'agit d'un outil pour organiser et anticiper l'avenir dans tous les domaines qui touchent à la ressource en eau et aux milieux aquatiques. Il vise une gestion équilibrée et durable de l'eau.

Il comporte :

- Un document principal : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD).
- Il est accompagné d'une évaluation environnementale comme l'oblige une directive européenne de 2001 concernant tous les plans et programmes (PLU, SCOT...) qui a pour objectif « d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et d'y intégrer des considérations environnementales en vue de promouvoir un développement durable ».

Précisons qu'il s'agit, pour la C.L.E, de rédiger un nouveau S.A.G.E, puisque le précédent d'avril 2001, prend fin en 2011. Ce nouveau S.A.G.E doit être mis en conformité avec la loi sur l'eau (LEMA) de 2006 et avec le SDAGE RHONE MEDITERRANEE publié en 2009. A la différence du précédent, il comporte un règlement opposable au tiers. Les SCOT et les PLU doivent donc s'y conformer.

Le processus de révision du S.A.G.E est désormais bien enclenché. Au mois de février, les membres de la C.L.E. ont amendé puis validé le diagnostic réalisé par le bureau d'étude Sésame. Celui-ci présente une synthèse précise incluant les dernières recherches concernant la rivière autour de quatre thèmes (ressources en eau, qualité des eaux, risques, milieux naturels).

Sur cette base, la CLE, au cours de 4 réunions de travail, au mois de juin, a commencé le travail de réécriture du nouveau SAGE en repérant ce qu'il fallait conserver de l'ancien SAGE et en y ajoutant les nouvelles orientations issues du diagnostic et de la consultation générale opérée lors des précédentes réunions. Ce travail s'est poursuivi en septembre. La CLE a proposé un plan du futur document qui a été validé en décembre par les autorités qui ont écrit le RHONE MEDITERRANEE à l'intérieur duquel le SAGE est englobé.

Dans les mois qui viennent, le document sera précisément réécrit. Il sera tenu compte des résultats des études en cours (volume prélevable qui définit clairement la part de l'eau qui peut être utilisée sans porter atteinte à la ressource et définition des zones mobilité où il est possible de laisser divaguer la rivière). Une fois rédigé, le SAGE sera soumis à enquête publique afin de permettre, une dernière fois, aux citoyens de donner leurs avis.

Sur la Communauté de Communes (CC/PLD)

Forum associations

Comme chaque année l'AVEC a participé à la rentrée au Forum des associations de Cheval-Blanc. Cette année cette sympathique manifestation s'est tenue dans le centre du village et a permis de faire connaître notre association et de lier des contacts avec les autres associations.

Il est dommage que des problèmes matériels (!) ne nous aient pas permis de participer à la journée des associations de Cavaillon.

SCOT

Pour faire suite à la concertation engagée en février 2011, le Syndicat du SCOT nous a consultés sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT modifié.

Afin que nous puissions échanger sur ce nouveau PADD, nous avons participé à une réunion d'échange et émis nos observations sur ce document qui, s'il ne répond pas à toutes nos attentes, présente de nombreux points positifs.

On peut féliciter le syndicat de rechercher une réelle concertation dans l'élaboration de ce document essentiel pour l'aménagement de notre territoire. Dommage que son élaboration paraisse bien lente.

Commission consultative du SIECEUTOM

En tant que membre de cette commission, nous avons participé à l'examen du rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers (partie traitement) présenté par le SIECEUTOM.

Ce rapport clair et complet apporte des informations essentielles sur le service et fait état d'une légère diminution du tonnage d'OM par habitant et d'une amélioration de la collecte des emballages mais les résultats sont encore très éloignés des objectifs du Grenelle, même s'il convient de noter des efforts méritoires de la CC/PLD.

Par contre, les perspectives du SIECEUTOM, pour ce qui concerne la recherche d'un site de traitement, restent incertaines et, si aucune solution alternative n'est trouvée d'ici la fin du contrat (2014), des difficultés supplémentaires sont à craindre laissant peu d'espoir de voir s'améliorer, à moyen terme, la gestion des déchets ménagers sur notre territoire !
Ce rapport peut être consulté dans les Mairies.

Contrat de Canal

Sollicité par le canal St Julien, nous avons été consultés sur le projet de contrat de canal et nous avons émis notre avis sur ce document très positif pour le maintien et la valorisation de ce système d'irrigation gravitaire essentiel en terme de patrimoine, d'agriculture et d'environnement.

Activités thématiques

Agriculture de proximité : quel avenir ?

L'AVEC a organisé une soirée d'échanges le 25 novembre à Cavaillon, avec la participation d'agriculteurs, de représentants des organisations agricoles, d'experts, d'hommes politiques, d'universitaires et de consommateurs.

L'agriculture de proximité se développe dans notre région comme le démontre une étude récente réalisée par le PNRL qui a été présentée au cours de cette soirée.

- Est-ce une mode passagère ou une solution durable pour l'agriculture ?
- Quels sont les agriculteurs concernés par ce nouveau mode d'exploitation agricole ?
- Peut-on aujourd'hui établir des conditions efficaces de circuits courts en agriculture ?

Les différents protagonistes de l'agriculture de proximité ont pu s'exprimer sur ces questions importantes et ont échangé leur point de vue. Gérard Gherzi, professeur d'économie à l'université Paul Valéry de Montpellier et directeur de l'Institut agronomique méditerranéen a apporté en fin de soirée l'éclairage de l'économiste sur la nécessité d'une agriculture de proximité.

Il convient à présent à chacun de participer, à son niveau, à la construction d'un nouveau modèle économique viable et plus respectueux des équilibres environnementaux.

Visite lustrerie

Quinze participants ont visité la lustrerie Mathieu à Gargas, labellisée « Entreprise du patrimoine vivant » par le ministère de la culture. Avec une volonté de s'inscrire dans l'histoire et avec son équipe de « compagnons », Régis Mathieu redonne leur lustre d'antan aux lieux les plus prestigieux de la planète, tout en créant, sur demande, de magnifiques collections.

Les « bougies Mathieu » sont des ampoules spécifiques qui restituent l'ambiance des soirées aux chandelles d'autrefois. Elles ont fait l'objet d'un brevet.

Visite distillerie

Au-dessus d'Apt, un hameau, une histoire, la famille Agnel est implantée dans ce lieu depuis la révolution française. Mr. Agnel, producteur et distillateur, nous a fait visiter en détail ses installations. La lavande, l'or bleu de la Provence, est ici déclinée sous plusieurs formes (huile essentielle, eau florale, savon...) mais, à la boutique aromatique, on peut découvrir beaucoup d'autres huiles essentielles, également distillées dans les mêmes alambics.

A noter que les résidus de ces distillations alimentent les composts pour une agriculture durable

Visite Eau et Jardin

Six participants pour la visite d'un jardin sec de 300m² à Vidauque et d'exemples de phyto épuration sur 2 piscines « naturelles » avec recyclage des eaux usées permettant d'arroser le jardin.

De plus, vu les procédés écologiques actuels favorisant l'oxygénation de l'eau, il n'est pas nécessaire d'avoir un grand espace comprenant plusieurs bassins, de multiples cascades ou une bambouseraie. La plupart des piscines actuelles peuvent donc profiter de ces techniques révolutionnaires qui ont valu à la société « Recycl'eau » d'être lauréate du concours RLA 2011, parrainé par le conseil général du Vaucluse.

ACTIVITES à venir

Programme des marches « AVEC » 1^{er} semestre 2012

15 Janvier : St Rémy – les Baux
12 Février : Lioux – sa falaise et son moulin
18 Mars : Les Baronnies « chez » Yves Marin
29 Avril : Journée pédestre intercommunale sur Mérindol
20 Mai : Ventoux nord
2 & 3 Juin : Week-end dans le Var

Les détails vous seront communiqués prochainement.

Quelques dates importantes du C.D.R.P.84

1er avril : 22ème Journée Vauclusienne de Débroussaillage des sentiers
15 avril : 9ème critérium Vauclusien international dans les Dentelles de Montmirail, au départ de GIGONDAS
3 juin : 1er RANDO-CHALLENGE Vauclusien à Bonnieux
7 octobre : 6e Journée Vauclusienne de la Randonnée Pédestre

Congrès national FNE

L'AVEC sera représentée au congrès national de la FNE aura lieu à Paris le 28 janvier 2012. Pour cette occasion, la fédération propose de débattre d'un Contrat Environnemental « l'Appel des 3000 » (la fédération regroupe 3000 associations) pour interpellier les différents candidats aux élections présidentielle et législatives sur les questions de la nature et de l'environnement.

Pour en savoir plus : <http://www.fne.asso.fr/fr/nos-missions/congres>

Autres rendez-vous

10 février : Faites sans OGM au Thor
21 février : Réunion publique sur l'eau à l'Isle sur la Sorgue
18 mars : Balade naturaliste LPO à Lapalud
15 avril : Balade naturaliste LPO Outardes & Oedicnèmes à Sainte-Cécile-les-Vignes
22 Avril : Balade naturaliste LPO Les oiseaux de la plaine à Bonnieux

Les contacts entre nous

Notre association est en deuil

En 2011 notre association a été douloureusement touchée par le décès de plusieurs de ses membres.

Denis Machefert : randonneur curieux et infatigable. Cheville ouvrière de l'équipe rando dont le savoir-faire et l'engagement pour la défense de la Nature étaient un exemple pour tous.

Serge Jarniac : randonneur attiré de nos sorties dominicales et particulièrement apprécié pour son dynamisme et sa joie de vivre. Rien ne laissait supposer un départ aussi brutal.

Jean François Bouten : Particulièrement intéressé par la problématique « déchet » dont il avait eu connaissance en tant qu'élu à Cavaillon. Son soutien nous était précieux.

Eliane Guillen : ancienne adhérente adeptes des randos et des sorties thématiques.

L'association a partagé la douleur des familles et les a assurées de son soutien le plus amical.

Site Internet AVEC

La réalisation de notre site Internet s'est heurtée à quelques difficultés techniques et à la lourdeur de la tâche. Nous avons toutefois bon espoir d'aboutir à sa mise en ligne même si ce site ne sera pas parfait et demandera sûrement d'être amélioré dans un deuxième temps.

Conseil d'administration du 24/06

Ce conseil d'administration a permis de faire le point sur les activités du semestre, les adhésions et les questions budgétaires et de préparer les activités du second semestre.

Conseil d'administration du 19/11

Ce conseil d'administration a principalement préparé la conférence sur l'agriculture de proximité et l'organisation de l'assemblée générale de l'association. Il a été l'occasion de faire le point sur les dossiers en cours et de débattre du thème pour les activités à venir.

Petites brèves de partout

– Certificats d'obtention végétale : la loi est publiée, la Confédération paysanne appelle à la désobéissance, Actu Environnement, 12.12.2011

Adoptée le 28 novembre par le Parlement, la loi sur les certificats d'obtention végétale a été publiée le 10 décembre au Journal officiel. Ce texte encadre l'utilisation de semences de variétés protégées et la pratique dite "de semence de ferme". <http://www.actu-environnement.com/ae/news/loi-certificat-obtention-vegetale-semences-14388.php4>

– Union Européenne : surveillance en 2009 et 2010 du maïs MON810 : les faiblesses scientifiques de Monsanto soulignées par les experts, Inf'OGM - Veille citoyenne, 12.12.2011

En 2011, les experts français du Comité Scientifique (CS) du Haut Conseil des Biotechnologies et les experts de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (AESA) se sont penchés sur les rapports de Monsanto concernant la biovigilance des cultures commerciales dans l'UE de maïs MON810. Si dans les deux cas, les experts valident la conclusion qu'aucun effet lié à la culture du maïs MON810 n'a été observé, ils émettent cependant plusieurs critiques tant sur le fond que sur la forme. <http://www.infogm.org/spip.php?article4964>

– Nitrates : FNE et ERB refusent les mauvais remèdes, FNE, 09.12.2011

France Nature Environnement (FNE) et Eau et Rivières de Bretagne (ERB) forment un recours gracieux contre le décret « nitrates » du 10 octobre. http://www.fne.asso.fr/fr/nitrates-fne-et-erb-refusent-les-mauvais-remedes.html?cmp_id=33&news_id=12566

Les adresses utiles

Le blog ecomobilite.vaucluse.over-blog.com, vous permet de trouver une mine d'informations pour se déplacer de manière écomobile dans le département et surtout de partager des informations et des commentaires sur les modes de déplacements et actions respectant l'environnement.

Actualisé régulièrement, le blog met également en ligne de nombreux articles en rapport avec ce thème et le développement durable. Un blog à votre entière disposition : ecomobilite.vaucluse.over-blog.com

Le Magasin bio « Le Sarment » du réseau Biomonde à CAVAILLON (84) a déménagé de la place Roger Salengro à l'avenue Charles Delaye (à proximité du MIN). A cette occasion il en a profité pour s'agrandir.